

Note d'information sur l'acceptation des déchets en benne dite : « Tout venant ou encombrants »

Encombrants acceptés

Déchets du bâtiment (tuyaux, menuiseries, revêtements de sols, isolants, papiers peints....)

Bois B si pas de présence de benne pour le bois B (le bois B est le bois peint, compléxé (colle, aggloméré, plastifié....) ou ayant subi un traitement ne permettant pas de le composter ou de l'envoyer dans une chaufferie biomasse classique)

Tout objet non dangereux non inflammables non recyclable, non compostable et ne correspondant ni à un vêtement, un meuble, un déchet électroniques et pour lequel les filières de valorisation en place ne permettent pas de les traiter

ex : Objet de décoration divers (ne rentrant pas dans la catégorie des meubles ou des déchets électronique, tapis, jouet, article de sport usagé....)

Produits non autorisés pouvant générer un refus de benne

1. Produits liquides
2. Bidons plein ou vide ayant contenus :
 - Produits inflammables (white spirit, acétone, pétrole.....)
 - Produits Chimiques (Javel, Acides, Bases, Phytosanitaires, engrais....)
3. Médicaments
4. Seringues / DARSIS (Déchets d'Activités de soins à Risques Infectieux)
5. Déchets d'animaux / carcasses
6. Piles ou accumulateurs (batteries de voitures, téléphones, petit équipement électrique ou électronique divers....)
7. Déchets électriques ou électroniques (DEEE)
8. Bouteilles de gaz / cartouches CO2
9. Amiante sous toute ses formes
10. Ordures ménagères en sacs ou en vrac

Aucun Produit bidon ou emballage contenant un liquide non identifié ou contenant les logos ci-dessous ne pourra être pris dans la benne encombrants

Ces Produits doivent être placés dans un local déchets Toxique prévu à cet effet.

